



Lunel  
www.lunel.com



INSCRIPTIONS  
SCOLAIRES

Rentrée 2016/2017

*Pour Qui ?*

Une 1<sup>ère</sup> inscription à l'école maternelle  
Un enfant entrant au CP  
Un nouvel arrivant

*Quand ?*

Retrait du dossier  
À partir du 4 avril : du lundi au vendredi  
de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 17h

DÉPÔT DU DOSSIER SELON LE CALENDRIER JOINT →

*à Noter !!*

pour connaître votre école de secteur  
veuillez contacter par téléphone  
le service jeunesse & vie associative

☎ 04 67 87 84 12

*Attention !*

Le service jeunesse  
& vie associative sera  
exceptionnellement  
FERMÉ DU MARDI 29 MARS AU  
VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL,  
en raison du déménagement.  
Sur cette période, un  
accueil téléphonique sera à  
votre disposition pour tout  
questionnement.

Service Jeunesse & Vie Associative

Du lundi au vendredi de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 17h

66 avenue des Abrivados, à Lunel ☎ 04 67 87 84 12 ✉ scolaire@ville-lunel.fr

**DATES & HORAIRES  
DE DÉPÔT  
DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Écoles maternelles	lundi 11 avril	mardi 12 avril	mercredi 13 avril	jeudi 14 avril	vendredi 15 avril	samedi 16 avril
Arc en Ciel	8h-12h			13h30-17h		9h-12h
Pont de Vesse	8h-12h			13h30-17h		
Jacques Brel			8h-12h		13h30-17h	
Camille Claudel			8h-12h		13h30-17h	
Gambetta		13h30-17h			13h30-17h	
Mario Roustan		13h30-17h			13h30-17h	

Écoles élémentaires	lundi 2 mai	mardi 3 mai	mercredi 4 mai	lundi 9 mai	mardi 10 mai	mercredi 11 mai	samedi 21 mai
Victor Hugo			8h-12h		13h30-17h		9h-12h
Henri de Borine			8h-12h		13h30-17h		
Mario Roustan		8h-12h		13h30-17h			
Jacques Brel		8h-12h		13h30-17h			
Le Parc		8h-12h		13h30-17h			
Louise Michel			8h-12h				
Marie Curie	8h-12h					13h30-17h	

Lors du dépôt de votre dossier, vous devrez nous fournir les photocopies des documents suivants :

- 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, Taxe d'habitation, CAF, MSA, Sécurité Sociale)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de vaccination (la copie des pages des vaccins)
- Attestation CAF
- Dernier avis d'imposition
- Assurance (demander une attestation responsabilité civile à votre assureur, même si celle-ci débute en septembre)
- En cas de séparation des parents, dernière décision de justice

Pensez à venir avec les originaux et 1 copie de chaque document. Tout dossier incomplet ne pourra être traité par nos services. Aucun dossier ne sera récupéré par le service en dehors de ces créneaux. Votre attestation scolaire vous sera envoyée par courrier, soyez attentif à ce que votre boîte aux lettres soit visible, accessible et à votre nom.

**Permanences ELIOR :**

Les permanences d'Elior, pour la restauration scolaire, auront également lieu dans ces mêmes locaux, toujours dans un souci de vous faciliter les démarches d'inscriptions. Les horaires de permanences d'Elior sur ce nouveau site seront les suivants :

Lundi de 14h à 17h mardi et jeudi de 8h30 à 11h - vacances scolaires : lundi de 9h à 12h